

# PROCES VERBAL

## Comité syndical du 5 mars 2020

Date de convocation : 19 février 2020

<b>CHÂTEAUX MÉTROPOLE</b>			
<b>ARDENTES</b>	Titulaire	Didier BARACHET	excusé
	Suppléant	Gilles CARANTON	présent
<b>ARTHON</b>	Titulaire	Jacky DEVOLF	présent
	Suppléant	Jean-François ROBINET	présent
<b>CHÂTEAUX</b>	Titulaire	Gil AVÉROUS	excusé
	Suppléant	Éric CHALMAIN	présent
<b>CHÂTEAUX</b>	Titulaire	Catherine DUPONT	excusée
	Suppléant	Philippe SIMONET	excusé
<b>CHÂTEAUX</b>	Titulaire	Michel GEORJON	présent
	Suppléant	Georges RAMBERT	
<b>CHÂTEAUX</b>	Titulaire	Chantal MONJOINT	excusée
	Suppléante	Catherine RUET	excusée
<b>CHÂTEAUX</b>	Titulaire	Christophe BAILLET	présent
	Suppléante	Frédérique GERBAUD	
<b>COINGS</b>	Titulaire	Rodhène POPINEAU-FRANQUET	excusée
	Suppléant	Jean-Pierre MARCILLAC	excusé
<b>DÉOLS</b>	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	présent
	Suppléant	Fabien PISTON	
<b>DIORS</b>	Titulaire	Claude DURAND	présent
	Suppléante	Marie-France GUDIN	
<b>ÉTRECHET</b>	Titulaire	Jean PINIER	présent
	Suppléant	Guy MARTINEZ	
<b>JEU-LES-BOIS</b>	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	excusé
	Suppléante	Annabelle LELONG	excusée
<b>LE POINÇONNET</b>	Titulaire	Jean-Michel FORT	présent
	Suppléante	Françoise LAURENT	
<b>LUANT</b>	Titulaire	Bernard AUJEAN	présent
	Suppléant	Antoine SIKORA	
<b>MÂRON</b>	Titulaire	Jean-Claude BALLON	présent
	Suppléant	Roger CLAIREMBAULT	
<b>MONTIERCHAUME</b>	Titulaire	Jean-Pierre LEMIÈRE	
	Suppléant	Michel DUPONT	
<b>SAINT-MAUR</b>	Titulaire	Ludovic RÉAU	excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	présent
<b>SASSIERGES-SAINTE-GERMAIN</b>	Titulaire	Éric GUILLOT	présent
	Suppléant	Didier PINAULT	

<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE - BRENNE</b>			
<b>ARGY</b>	Titulaire	Bernadette BONNIN-VILLEMONT	excusée
	Suppléant	Thierry LUMET	
<b>BUZANÇAIS</b>	Titulaire	Michelle YVERNAULT-TROTIGNON	excusée
	Suppléante	Évelyne MAUDUIT	
<b>CHÉZELLES</b>	Titulaire	Philippe YVON	présent
	Suppléante	Monique VERGNOLLE	
<b>LA CHAPELLE ORTHEMALE</b>	Titulaire	Philippe DIXNEUF	présent
	Suppléant	Didier FORGES	
<b>MÉOBECQ</b>	Titulaire	Dany BADET	présent
	Suppléante	Séverine DROPSY	
<b>NEUILLAY-LES-BOIS</b>	Titulaire	Patrice BOIRON	présent
	Suppléant	Béatrice POULET	
<b>NIHERNE</b>	Titulaire	Bruno MARDELLE	présent
	Suppléant		
<b>SAINT-GENOU</b>	Titulaire	Patrice PERRAT	présent
	Suppléant	Manuel AVILA	
<b>SAINT-LACTENCIN</b>	Titulaire	Jean-Luc WILMOT	présent
	Suppléant	Daniel BIARD	
<b>SOUGÉ</b>	Titulaire	Claude NIVET	excusé
	Suppléant	Dominique PERROT	excusé
<b>VENDOEUVRES</b>	Titulaire	Christophe VANDAELE	présent
	Suppléant	Rémy MOTEAU	
<b>VILLEDIEU-SUR-INDRE</b>	Titulaire	Bernard GONTIER	excusé
	Suppléante	Sylvie TOCANIER	présente

<b>CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX</b>		
<b>ARDENTES</b>	Mélanie CHAPUIS	
<b>BUZANÇAIS</b>	Régis BLANCHET	présent
<b>CHÂTEAUROUX 1</b>	Michel BLONDEAU	excusé
<b>CHÂTEAUROUX 2</b>	Jean-Yves HUGON	
<b>CHÂTEAUROUX 3</b>	Marc FLEURET	
<b>LEVROUX</b>		
<b>SAINT GAULTIER</b>	Lydie LACOU	présente

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres ayant pris part aux votes	24

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

INVITÉS (ÉES)		
Kaltoum BENMANSOUR	Conseil Régional	
Alexis CHOUTET	Châteauroux Métropole	
Hélène NIEUL	ERCVL Châteauroux	
Caroline GAULTIER-PERRAT	CCVIB	
Isabelle HANNEQUART	Conseil de Développement	
Christelle GERMAIN	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Élodie JOLIVEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Viviana BENARD-GILLET	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Marie PRADEAUD	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Françoise MEICHE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni le 5 mars 2020 à Arthon sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le Président remercie Monsieur Jacky DEVOLF, Maire d'Arthon et les membres du Conseil Municipal, d'accueillir le comité syndical.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 décembre 2019
2. Compte de Gestion 2019
3. Compte Administratif 2019
4. Affectation de résultats 2019
5. Budget Supplémentaire 2020
6. Renouvellement de la ligne de trésorerie
7. Signature de la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre
8. Point sur le COT EnR
9. Information sur l'approbation du SRADDET Centre-Val de Loire
10. Candidature à un Appel à projets de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'accompagnement des Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur des espèces menacées
11. Instauration d'un Compte Épargne Temps
12. Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée du chargé de mission environnement
13. Demande de subventions pour le poste du chargé de mission environnement pour l'année 2020
14. Point sur les MAEC (démarche partenariale et retour d'engagement)
15. Présentation de la démarche méthodologique de la phase diagnostic du PAT PCVI-PNR Brenne
16. Bilan annuel du Programme Leader 2014-2020
17. Darc au Pays
18. Questions diverses

### Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 décembre 2019

Le comité syndical s'est réuni le 5 mars 2020 sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du comité syndical du 5 décembre 2019.

**(Délibération CS 20-03-01)**

### Point n°2 : Compte de Gestion 2019

Le percepteur responsable de la Trésorerie de Déols, Madame Annie FAGUET, a fait parvenir un exemplaire du Compte de Gestion 2019. Il est en tout point identique au Compte Administratif 2019. Le Compte de Gestion 2019 peut être consulté dans les locaux du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de Gestion 2019 qui est en tout point identique au Compte Administratif 2019.

**(Délibération CS 20-03-02)**

### Point n° 3 : Compte Administratif 2019

Sous la présidence de Monsieur Claude DURAND en qualité de doyen - Monsieur Luc DELLA-VALLE étant sorti de la séance - les membres du comité syndical examinent le Compte Administratif 2019.

	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>Résultat d'investissement</b>
Titres émis 2019	374 899,02	35 499,83
Mandats émis 2019	373 564,18	1 870,94
<b>Résultat de clôture 2019</b>	<b>1 334,84</b>	<b>33 628,89</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE ET ADOPTE le Compte Administratif 2019.

**(Délibération CS 20-03-03)**

#### Point n° 4 : Affectation de résultats 2019

Le comité syndical a constaté le Compte Administratif et a statué sur l'affectation des résultats 2019 de la manière suivante :

16000 PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DÉFICIT 2018 REPRIS	38 748,16	DÉFICIT 2018 REPRIS	50 026,66
RECETTES 2019	374 899,02	DÉPENSES 2019	1 870,94
SOUS TOTAL	336 150,86	SOUS TOTAL	51 897,60
		EXCÉDENT 2018 REPRIS	
DÉPENSES 2019	373 564,18	RECETTES 2019	35 499,83
		SOUS TOTAL	
		DÉFICIT CLOTURE 2019 À REPORTER AU 001 DÉPENSE INVESTISSEMENT EN 2020	16 397,77
DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT 2019	37 413,32		
DÉFICIT A REPORTER EN DEPENSE DE FONCTIONNEMENT AU 002 EN 2020	37 413,32		

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- AFFECTE le résultat déficitaire de fonctionnement 2019 au budget de fonctionnement 2020 soit 37 413,32 € (compte 002),

- REPORTE le déficit de clôture 2019 au budget d'investissement 2020 de 16 397,77 € (compte 001).

**(Délibération CS 20-03-04)**

#### Point n°5 : Budget Supplémentaire 2020

Le Budget Supplémentaire 2020 proposé permet d'optimiser les dépenses de fonctionnement, d'affiner les recettes de fonctionnement et de réajuster les recettes d'investissement :

- 449 433,60 euros pour la section fonctionnement soit une diminution de 54 673,49 euros par rapport au BP 2020 ;
- 30 949,76 euros pour la section investissement soit une augmentation de 14 409,49 euros par rapport au BP 2020.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Chap/arti	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BS 2019	CA 2019	BP 2020	BS 2020
002	Résultat reporté	38 748,16			37 413,32
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	20 450,00	12 292,67	27 030,32	14 280,00
61	SERVICES EXTÉRIEURS	111 217,89	64 145,69	135 698,00	74 719,01
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	35 978,87	26 957,20	59 837,48	54 690,64
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	2 766,48	4 333,42	3 100,00	6 088,37
64	CHARGES DE PERSONNEL	217 226,54	210 720,96	234 889,02	214 062,83
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 100,00	26 519,86	24 600,00	18 988,68
66	CHARGES FINANCIÈRES	2 000,00	1 174,90	2 412,00	1 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 250,00	2 236,52	0,00	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	25 182,96	25 182,96	0,00	27 690,75
	OPÉRATIONS NON VENTILLÉES	19 409,20	0,00	16 540,27	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>502 330,10</b>	<b>373 564,18</b>	<b>504 107,09</b>	<b>449 433,60</b>

Chap/arti	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BS 2019	CA 2019	BP 2020	BS 2020
002	TOTAL RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00
64	PERSONNEL	0,00	4 168,98	0,00	0,00
70	PRESTATIONS	150,00	150,00	500,00	450,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATION	498 192,60	366 609,01	499 959,59	445 336,10
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 950,00	3 601,59	3 610,00	3 610,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	37,50	369,44	37,50	37,50
	<b>TOTAL</b>	<b>502 330,10</b>	<b>374 899,02</b>	<b>504 107,09</b>	<b>449 433,60</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

Chap/arti	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BS 2019	CA 2019	BP 2020	BS 2020
001	Résultat d'investissement reporté	50 026,66	0,00	0,00	16 397,77
10	DOTATIONS FONDS ET RÉSERVES	0,00	0,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	37,50	37,50	37,50	37,50
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	0,00	0,00	0,00
19	DIFFÉRENCES RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500,00	124,74	8 417,50	6 429,19
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000,00	1 708,70	8 085,27	8 085,30
	TOTAL	54 564,16	1 870,94	16 540,27	30 949,76

Chap/arti	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BS 2019	CA 2019	BP 2020	BS 2020
001	TOTAL RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	19 409,20	0,00	16 540,27	0,00
024	CESSIONS D'IMMOBILISATION	0,00	0,00	0,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS ET RÉSERVES	9 972,00	10 316,87	0,00	3 259,01
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	0,00	0,00	0,00
19	DIFFÉRENCES RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00	0,00
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	25 182,96	25 182,96	0,00	27 690,75
	TOTAL	54 564,16	35 499,83	16 540,27	30 949,76

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le Budget Supplémentaire 2020.

**(Délibération CS 20-03-05)**

### Point n°6 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie du Pays Castelroussin Val de l'Indre d'un montant de 150 000 euros arrive à échéance le 31 mars prochain.

Au regard du décalage calendaire entre le versement des subventions européennes, régionales et le cadre de l'exercice budgétaire, le renouvellement de la ligne de trésorerie est nécessaire.

Trois organismes bancaires ont été consultés le 12 février dernier avec une réactualisation des offres le 20 février pour l'ouverture d'une nouvelle ligne d'un montant de 150 000 euros et d'une durée d'1 an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Il a été proposé aux membres du comité syndical de retenir la mieux-disante et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place et à l'utilisation de cette ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer les documents avec le Crédit Mutuel présentant l'offre la mieux-disante pour ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 euros dans les conditions suivantes :

	Crédit Mutuel
Type de taux	Variable
Mode d'indexation	Euribor 3 mois moyenné 1 mois A titre indicatif : -0,390 % (valeur janvier 2020)
Marge	0,69 % sur la base de 360 jours selon les usages du marché monétaire
	Calculée prorata-temporis sur la base des utilisations quotidiennes
Commission initiale de réservation	150 euros
Commission de non utilisation	Néant
Périodicité de prélèvements des intérêts	Trimestrielle
Frais de dossier	Sans
Mis à disposition des fonds	À jour « J » avant 14h00 sur présentation de l'appel de fonds dûment signé et complété

**(Délibération CS 20-03-06)**

### **Point n°7 : Signature de la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre**

Le CDRP a pour objectif - avec l'appui de son réseau de baliseurs officiels - de veiller à la protection des sentiers, de leur environnement et au bon état du balisage. Il effectue cette mission sur le GR 46.

Comme chaque année, le CDRP sollicite les Pays concernés par ce sentier sur le département - au prorata du linéaire - afin d'assurer une homogénéité du balisage.

Le devis pour l'année 2020 s'élève à 902,10 euros.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

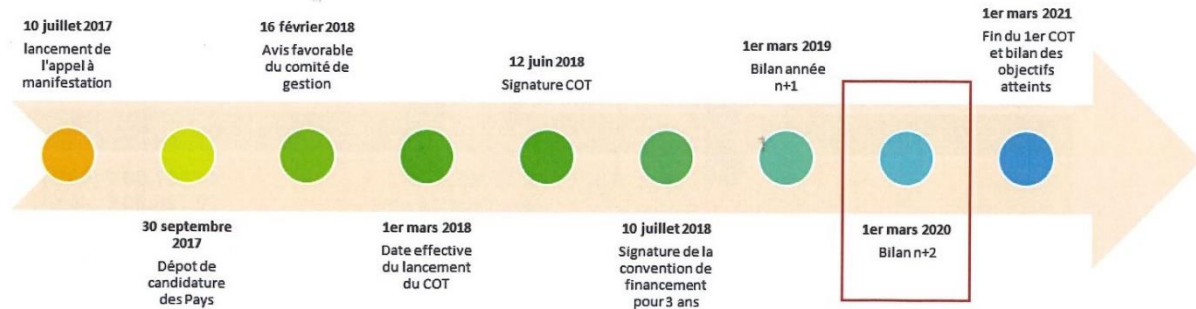
- DONNE un avis favorable pour cette action,
- AUTORISE le Président à signer la convention avec le CDRP et à passer l'écriture en dépenses de fonctionnement à article 61558 Autres biens mobiliers.

**(Délibération CS 20-03-07)**



## Point n°8 : Point sur le COT EnR

Pour mémoire, le Pays de Valençay en Berry et le Pays Castelroussin Val de l'Indre ont répondu conjointement à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'atteindre, à l'échelle des deux territoires, les objectifs fixés par le COT EnR, soit 16 projets à réaliser sur 3 ans et 876 TEP ou 10 187 MWh économisés (thèmes : bois énergie, solaire, géothermie nappe, géothermie sonde et réseau de chaleur). Le 1<sup>er</sup> mars 2021 sera l'échéance de ce 1<sup>er</sup> COT.



Le COPIL annuel s'est déroulé le 10 février dernier et a permis de présenter le bilan de l'année 2 avec :

- deux dossiers « travaux » votés (subventions votées mais non engagées) :
  - installation géothermie sur sondes au restaurant communal de la Foulquetière à Luçay-le-Mâle (80 % de subvention pour un montant total de travaux de l'ordre de 78 124,60 euros) ;
  - installation d'une pompe à chaleur « eau de nappe » pour le groupe scolaire, la cantine scolaire et la médiathèque de Niherne (45 % de subvention pour un montant total de travaux de l'ordre de 240 000 euros).
- trois dossiers « AMO - études » votés (subventions validées mais non engagées) :
  - étude de faisabilité géothermique à Luçay-le-Mâle pour la construction de 11 pavillons (village retraite) : subvention de 3 960 euros (60 % du montant de l'étude) ;
  - étude de faisabilité et forage d'essai pour le groupe scolaire de Levroux : subvention de 44 587,80 euros (60 % du montant de l'étude) ;
  - étude de faisabilité d'un réseau de chaleur géothermique à Palluau-sur-Indre : subvention de 7 074,12 euros (60 % du montant de l'étude).

À ce jour et avec la mobilisation de tous les acteurs, 37 projets avec potentialités ont été identifiés : 21 « bois » et 16 « géothermie ».

Pour information, l'ADEME mène des actions de communication. Une vidéo a, par ailleurs, été tournée à Neuillay-les-Bois pour valoriser son réseau de chaleur au bois : <https://www.youtube.com/watch?v=GRzwwgZS2ld4>

En séance, Monsieur Patrice BOIRON a apporté un complément d'informations sur l'installation réalisée sur sa commune.

Le comité syndical a pris connaissance de l'ensemble des informations présentées.

### **Point n°9 : Information sur l'approbation du SRADDET Centre-Val de Loire**

L'arrêté préfectoral d'approbation du SRADDET Centre-Val de Loire a été signé le 4 février et publié le 6 février.

L'ensemble des documents sont disponibles sur le site de la Région : <http://www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil/lavenir-de-ma-region/centre-val-de-loire-region-360/centre-val-de-loire-sraddet.html>

Concernant le SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre, il devra tenir compte des objectifs du rapport du SRADDET lors de sa première révision.

Le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de l'approbation du SRADDET et de l'organisation d'une réunion technique à destination des structures porteuses de SCoT le 13 mars dont les objectifs sont de :

- présenter le SRADDET approuvé ;
- échanger sur les attentes en termes d'accompagnement dans sa mise en œuvre ;
- amorcer les discussions autour d'un guide d'application du SRADDET dans les SCoT (document d'aide à la mise en œuvre des objectifs et règles générales, envisagé comme un mode d'emploi « par et pour » les acteurs régionaux, à alimenter à partir des situations qui se présentent lors de l'élaboration et la révision des documents sur les territoires), en proposant une méthode de travail au cours de l'année 2020 et en donnant à voir le travail engagé pour l'instant avec les services de l'État.

### **Point n°10 : Candidature à un Appel à projets de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'accompagnement des Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur des espèces menacées**

Dans la suite des conclusions des Assises de l'eau et du Plan biodiversité, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne poursuit sa mobilisation sur l'enjeu relatif à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) et leurs déclinaisons régionales sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Cet outil est mobilisé lorsque les autres politiques publiques environnementales et sectorielles incluant les outils réglementaires de protection de la nature sont jugées insuffisantes pour aboutir à cet objectif.

Dans son 11<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a pour objectif de contribuer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Dans ce cadre, elle lance un appel à projets pour accompagner des travaux de restauration des milieux aquatiques et humides dans l'objectif de contribuer à la mise en œuvre des PNA pour des espèces menacées qui leur sont inféodées. Une enveloppe de 500 000 euros est mobilisée pour cet appel à projets.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a pré-candidaté dans le cadre de la restauration des continuités écologiques sur la moyenne Vallée de l'Indre et de la réhabilitation des espèces patrimoniales. Le dépôt final du dossier est fixé au 30 avril 2020.

En effet, le site Moyenne Vallée de l'Indre possède plus de 15 espèces concernées par un PNA. L'objectif de la candidature est de pouvoir identifier et hiérarchiser les parcelles à enjeux pour les espèces PNA afin de proposer des mesures de conservation et des travaux de restauration, pour renforcer la continuité et la fonctionnalité écologique des milieux inféodés à ces espèces. Ce travail s'appuiera sur une animation territoriale multi-acteurs entre le Pays Castelroussin Val de l'Indre et les associations Indre Nature et Caudalis. Le coût prévisionnel du projet présenté s'élève à 156 000 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cet appel à projets.

**(Délibération CS 20-03-08)**

### **Point n°11 : Instauration d'un Compte Épargne Temps (CET)**

Le CET est un dispositif permettant aux agents de droit public d'épargner certains jours de repos non utilisés sur une année.

La réglementation fixe un cadre général du CET et les demandes d'ouverture, d'alimentation, d'option et d'utilisation du CET sont à la discrétion de l'agent. Cependant, une délibération s'avère nécessaire pour fixer les modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 n°2004-878 du 26 août 2004.

Conformément à l'article 3-1 à 7-1 du décret n°2004-878 du 26 août 2004, le Pays Castelroussin Val de l'Indre ne souhaite pas instaurer la monétisation et ce, au regard du budget de la structure. L'intégralité des jours épargnés seront utilisés sous la forme de congés.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE l'instauration du Compte Épargne Temps et son règlement ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents.

**(Délibération CS 20-03-09)**

### **Point n°12 : Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée du chargé de mission environnement**

Le contrat de travail du chargé de mission environnement arrivant à échéance le 9 avril 2020, il convient de le renouveler afin de poursuivre la mise en œuvre des actions relatives à la trame verte et bleue et à l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre.

Les missions sont les suivantes :

- Hiérarchiser, accompagner, suivre, coordonner les actions portées par les partenaires.
- Faire émerger les projets en faveur de la biodiversité éligibles au contrat régional.
- Accompagner les communes dans le volet biodiversité de leurs aménagements.
- Être un appui auprès des communes et EPCI dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.
- Assurer l'animation du site Natura 2000-Vallée de l'Indre.
- Accompagner les actions menées en faveur de l'écotourisme.
- Être le référent des espèces végétales invasives à l'échelle du territoire.
- Développer les liens dans le domaine environnemental avec les territoires voisins, notamment le PNR Brenne.

Au regard des actions à mener, du travail de qualité réalisé et des dynamiques créées par le chargé de mission environnement, il est proposé d'établir un contrat de travail d'1 an sur un grade d'attaché territorial, avec une rémunération basée sur un indice brut 499 majoré 430.

Le poste de chargé de mission environnement est financé à 100 % par des Fonds FEADER, DREAL et Région.

La déclaration de vacance de poste simplifiée a été formalisée auprès du Centre de Gestion de l'Indre sous le n° V03620011156001 et visée par la Préfecture le 21 février dernier.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE le renouvellement du contrat à durée déterminée d'un an du chargé de mission environnement,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents.

**(Délibération CS 20-03-10)**

### **Point n°13: Demande de subventions pour le poste du chargé de mission environnement pour l'année 2020**

Afin de financer le poste du chargé de mission environnement pour le volet de l'animation TVB, il convient d'autoriser le Président à solliciter des subventions selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste chargé de mission 0,5 ETP (TVB)	17 704,27 euros	Région CRST	10 100,00 euros
Coût indirect 15 %	2 655,64 euros	FEADER	10 259,91 euros
<b>TOTAL</b>	<b>20 359,91 euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 359,91 euros</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE le plan de financement,
- APPROUVE et AUTORISE le Président à solliciter des fonds FEADER dans le programme LEADER (10 259, 91 euros) et ceux de la Région Centre Val de Loire au titre du CRST (10 100,00 euros).

**(Délibération CS 20-03-11)**

#### **Point n°14 : Point sur les MAEC (démarche partenariale et retour d'engagement)**

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre, animateur et maître d'ouvrage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre, organise sa première campagne de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ces mesures permettent aux agriculteurs volontaires de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour maintenir et améliorer des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.

Les objectifs sont multiples :

- entretenir et restaurer les milieux ouverts, en particulier les prairies et pelouses ;
- soutenir les activités d'élevage et de pâture ;
- préserver le lit mineur par une mise en défens des milieux les plus fragiles ;
- renforcer l'accueil de la biodiversité.

Les MAEC proposées sont :

- unitaires surfaciques : à l'échelle d'une parcelle ou d'un groupe de parcelles comprises dans la zone Natura 2000 ;
- linéaires : pour l'entretien des haies, arbres isolés et ripisylves ;
- polyculture-élevage : à l'échelle d'un système d'exploitation.

Les territoires éligibles sont :

- pour le département de l'Indre : Buzançais, Châteauroux, Châtillon-sur-Indre, Clion, Déols, Etretchet, Fléré-la-Rivière, La Chapelle-Orthemale, Le Tranger, Niherne, Palluau-sur-Indre, Saint-Cyran-du-Jambot, Saint-Genou, Saint-Maur, Villedieu-sur-Indre.
- pour le département de l'Indre-et-Loire : Beaulieu-lès-Loches, Bridoré, Loches, Perrusson, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-Saint-Germain, Verneuil-sur-Igneraie.

Les indemnités reposent sur les coûts supplémentaires engendrés ou les manques à gagner.

Dans le cadre de cette démarche, un partenariat a été établi entre les Chambres d'Agriculture de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et les associations Indre Nature, Sepant et Caudalis.

Deux réunions d'information agricole destinées aux agriculteurs ont été organisées à Buzançais et à Saint-Hippolyte.

Le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris connaissance de l'ensemble des informations présentées par Madame Élodie JOLIVEAU.

### **Point n°15 : Présentation de la démarche méthodologique de la phase diagnostic du PAT PCVI-PNR Brenne**

Depuis le 6 janvier 2020, Madame Marie PRADEAUD a rejoint l'équipe du Pays dans le cadre d'une mission de service civique d'une durée de 8 mois.

Les missions confiées consistent plus précisément à formaliser le diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation autour des réalités du territoire en intégrant le travail existant, les recherches bibliographiques (INSEE, AGRESTE, Géoclip, RNPAT, etc.) et ce, en mode projet participatif avec les différents partenaires (CIVAM, Cagette et Fourchette, DDT, GDAB etc.). Pour présenter un diagnostic le plus exhaustif possible, plusieurs entretiens et questionnaires vont également être réalisés. Au terme de cette phase, des actions opérationnelles seront définies avec les acteurs du territoire.

Dans cette optique, le Pays Castelroussin Val de l'Indre souhaite candidater à l'appel à projets lancé par la Fondation Daniel et Nina Carasso et AgroParisTech, d'une durée de cinq ans, visant à dynamiser les transitions agro-écologiques et alimentaires des territoires en France.

Le programme vise à soutenir dans la durée des territoires de projet qui mettent en place des actions ambitieuses pour renforcer la durabilité sociale, environnementale et économique des systèmes agricoles et alimentaires. Les sept territoires pilotes participants bénéficieront d'un soutien financier et d'un accompagnement opérationnel. Le programme prévoit également de suivre et d'analyser les chemins de transition des territoires ainsi que les résultats obtenus. Il vise le transfert des solutions identifiées collectivement vers des territoires souhaitant initier des transitions vers des systèmes agricoles et alimentaires écologiques, démocratiques, équitables et solidaires.

Le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations présentées en séance par Mesdames Marie PRADEAUD et Viviana BENARD-GILLET ;
- APPROUVE et AUTORISE le Président à répondre à l'appel à initiatives de la Fondation Daniel et Nina Carasso intitulé « Innovation-action pour les transitions agro-écologiques et alimentaires dans les territoires ».

**(Délibération CS 20-03-12)**

### **Point n°16 : Bilan annuel du Programme Leader 2014-2020**

Monsieur Luc DELLA-VALLE co-présente avec Madame Viviana BENARD-GILLET le bilan annuel 2019 du programme Leader 2014-2020.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE le bilan annuel 2019 du programme Leader 2014-2020.

**(Délibération CS 20-03-13)**

### **Point n°17 : Darc au Pays**

Le Département de l'Indre a adressé un courrier au Pays Castelroussin Val de l'Indre le 13 février dernier sollicitant le choix d'une commune dans le cadre de la reconduction de l'opération « Darc au Pays ».

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a adressé le 19 février un courrier électronique dans ce sens à l'ensemble du territoire avec une réponse souhaitée avant le 2 mars.

Sept communes ont ainsi candidaté :

- Montierchaume (accueil en 2007)
- Saint-Genou (accueil en 2011)
- Coings (accueil en 2016)
- Étrechet
- Déols (accueil en 2005)
- Buzançais (accueil en 2000)
- Le Poinçonnet (accueil en 2006)

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE la sélection de la commune d'Étrechet.

### **Point n°18 : Questions diverses**

- Monsieur Luc DELLA-VALLE précise que l'élection du prochain bureau du Pays devrait se dérouler dans le courant de la semaine 20 soit entre le 11 et 15 mai 2020.

- Le Président fait une synthèse de la réunion de la CDAC du 4 mars 2020 relatif au dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la Société Industrielle et Financière de Lorraine dans le cadre de la création d'un ensemble commercial à l'enseigne "Food Place" sur la commune de Saint Maur. Un avis défavorable a été délivré, le projet n'étant pas compatible, entre autres, avec le SCoT et le PLUi.

- Monsieur Luc DELLA-VALLE tient sincèrement à remercier tous les membres du comité syndical ainsi que les agents de la structure au regard de la démarche collaborative et fructueuse de ces 6 dernières années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.